

AVIS aux PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion d'apporter les modifications suivantes sur le fonds ALLIANZ MULTI EQUILIBRE [C(EUR) FR0000449282 ; MC (EUR) FR0013498490] :

- la durée minimale de placement recommandée à 4 ans au lieu des 5 ans initialement prévue ;
et
- l'élargissement de la limite d'exposition, la faisant passer de 100% de l'actif net à 110% de l'actif net.

Ces changements sont prévus pour le 28 février 2023.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DIC des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès d'Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).